

14 mars 2003

Sema Global Services



## Négociations (... 4ème épisode...)

Sur les questions d'harmonisation des couvertures sociales (voir l'encadré les données du problème), depuis notre tract du 5 février, nous avons eu trois réunions.

A la date d'aujourd'hui, au vu des propositions actuelles de la direction, nous sommes incapables de pronostiquer le résultat de celles-ci.

### Où en sommes nous ?

Nous avons quelques difficultés pour présenter le point de vue de la direction car ce qui semble acquis un jour ne l'est plus forcément à la réunion suivante. La seule chose de tangible qui semble acquise c'est la sortie du champ de négociation des cotisations frais de santé. Concernant les collaborateurs, le maintien du net pour 2003 a semblé acquis à un certain moment, nous ne savons pas s'il l'est encore. Pour les assimilés et les cadres, pour l'instant il n'est pas question de maintenir quoi que ce soit en 2003, dans la mesure où les salariés en retireront un bénéfice (leur retraite sera améliorée), ils doivent payer et ce dès que le salaire atteint 1538 € !

Quant à nous, nous avons accepté pour 2004 et 2005 qu'il n'y ait pas de compensation pour les salariés qui se verraient gratifier d'une augmentation significative (Nous estimons celle-ci à 600 € sur l'année). C'est cette mesure qui pèse le plus lourd. Selon nos estimations, en 2004 si 75% des salariés sont augmentés, le coût du maintien du net pour le quart restant sera compensé par la baisse des charges, ce qui ferait une opération blanche pour la direction. Nous avons accepté que la diminution de la cotisation salariale de la couverture prévoyance pour les cadres compense pour partie l'augmentation ARRCO. Nous avons aussi proposé que la compensation soit intégrale jusqu'à un montant de salaire de 4385 € (sur 13) mais au vu des nouvelles méthodes de négociation, nous préférons la retirer.

Le différent porte sur un montant global de 12000 € sur l'année 2003. Ce sujet ne devrait pas être conflictuel, or il est en train de le devenir !

Si l'on se réfère à une vieille maxime « quand on n'arrive pas à résoudre un problème c'est que ce problème est mal posé », nous proposons de retrouver le sens de ces négociations, de prendre du champ.

### Rétrospective :

#### A propos du champ de la négociation

Nous avons été convoqués en septembre 2002 pour négocier une harmonisation sur les cotisations ARRCO, prévoyance et frais de santé.

Les négociations ont échouées. Pourquoi ? Concernant la couverture prévoyance et frais de santé, nous expliquions que « n'ayant pas les tenants et aboutissants de ces dossiers » nous ne pouvions donner un blanc-seing à la direction. Nous ajoutions « en cas de baisse de cotisation sur les couvertures prévoyance et frais de santé à prestations semblables, nous serions prêts à les prendre en compte dans le cadre des discussions sur l'harmonisation AGIRC ».

Aujourd'hui le champ de la négociation inclut la cotisation AGIRC !

#### A propos des éléments financiers

Certes, il y avait en germe un désaccord sur la cotisation du conjoint. Nous pouvons aujourd'hui chiffrer le montant de ce désaccord : de l'ordre de 20 000 € sur une année pleine, ce qui rapporté à la masse salariale représente 1/1216 de cette masse.

Dans le même temps, en ne procédant pas à cette augmentation des cotisations ARRCO, la direction a réalisé une économie sur ses charges entre octobre et mars 2003 de plus de 60 000 €.

Dans le cadre des négociations Février/Mars 2003, nous avons fait nos propres simulations à partir des éléments en notre possession sur

la masse salariale.

Le différent aujourd'hui porte sur moins de 20 000 € incluant aussi les charges sociales. Ce qui, rapporté à la masse totale sur l'année, représente un rapport de 1/1787.

Au vu de ces éléments, de ces chiffres, nous sommes en droit de nous poser la question sur ce que veut réellement la direction.

### A propos du maintien du salaire net

Les propositions faites par la direction en septembre : *La hausse de la cotisation salariale prévue pour les collaborateurs sera compensée afin d'éviter toute baisse consécutive du salaire*

*net... Pour les cadres et les assimilés la hausse de la cotisation salariale 2002 sera compensée afin d'éviter toute baisse consécutive du salaire net... Pour les exercices 2003, 2004 et 2005, il sera vérifié pour tous les salariés n'ayant pas bénéficié d'une augmentation individuelle de leur rémunération qu'aucune baisse du salaire net ne puisse intervenir consécutivement à la hausse de la cotisation salariale ARRCO.*

Aujourd'hui, l'intention affichée est de faire payer les salariés. Et ce dès que le salaire atteint 1538 €.

Tout cela est-ce bien raisonnable ?

## Quand tout le monde veut quelque chose, c'est qu'il y a une raison.

- Est-il besoin d'être grand clerc pour comprendre qu'une des préoccupations immédiates des salariés est le maintien de leur salaire puisque les salaires sont gelés depuis deux ans ?
- Est-il besoin d'être grand clerc pour comprendre qu'il y a une grande inquiétude sur l'emploi ?
- Est-il besoin d'être grand clerc pour comprendre que les salariés de cette entreprise ont les mêmes préoccupations que l'opinion du pays ? L'enquête de l'INSEE sur le moral des ménages ne révèle-t-elle pas que celui-ci a plongé à son niveau le plus bas depuis 1997 et qu'ils s'attendent dans les prochains mois à une détérioration de leur niveau de vie.
- Est-il besoin d'être grand clerc pour comprendre que le discours suivant : « puisque les salariés bénéficieront d'une retraite améliorée, ils doivent payer dès cette année même si ce n'est que quelques euros », sera vécu comme « une provocation », sera vécu comme « ce sont toujours les mêmes qui paient » ?

On ne peut faire abstraction du contexte. Certes la situation économique est difficile mais elle est aussi difficile pour les salariés. Nous sommes intervenus récemment auprès de la direction sur le malaise existant et avons demandé qu'elle prenne la mesure de celui-ci.

Nous sommes sûrs que si, sur ce sujet, les choses n'avancent pas on renforcera la défiance vis à vis de la société.

## Les données du problème

Dans le cadre de l'uniformisation de la couverture sociale au sein du groupe Schlumberger, la direction veut unifier les taux de cotisation ARRCO (retraite complémentaire sur la tranche A), AGIRC (retraite des cadres sur la tran-

che B) et prévoyance/frais de santé. L'objectif est que cette uniformisation soit réalisée au plus tard pour la paie de janvier 2005. Il faut noter, concernant l'ARRCO, que cette augmentation de cotisation apportera aux sala-

riés un nombre de points supplémentaires. Il faut noter, concernant l'AGIRC, qu'il s'agit d'un transfert de cotisation de l'employeur vers le salarié. C'est un problème technique que nous allons essayer de rendre compréhensible.

Evolution des taux (ARRCO + AGIRC+ Prévoyance)		Aujourd'hui		Janvier 2005	
		Part salarié	Part patronale	Part salarié	Part patronale
<b>Collaborateur</b>	<b>Tranche A</b>	3.22 %	7.07 %	4.10 %	7.21 %
	<b>Tranche B</b>	5.35 %	10.56 %	6.10 %	10.56 %
<b>Assimilé Cadre</b>	<b>Tranche A</b>	3.10 %	5.31 %	4.10 %	7.21 %
	<b>Tranche B</b>	5.10 %	15.81 %	7.60 %	14.06 %
<b>Cadre</b>	<b>Tranche A</b>	3.00 %	6.33 %	4.00 %	7.31 %
	<b>Tranche B</b>	5.95 %	15.88 %	8.28 %	13.38 %

Note : Tranche A salaire en dessous le plafond soit 2432 € mensuel. Tranche B au dessus.